PM/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

RUE GABRIEL PERI (V.C.)
RUE GEORGES JEHENNE (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un tournage de film «Robot T-O» va être réalisé rues Gabriel Péri et Georges Jehenne par la société TS Productions – 3 cité d'Hauteville – 75010 Paris représentée par M. Jérôme Pinot, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes afin de permettre la circulation des véhicules techniques liés au tournage le **20 septembre 2023** de **9 heures** à **19 heures :**

- Rue Gabriel Péri :
  - **Rue barrée** entre les rues Estienne d'Orves et Voltaire :
    - ✓ **Les déviations** se feront par :
      - pour les véhicules légers par les rues Estienne d'Orves, Louis Rousseau et Voltaire,
      - pour les poids lourds la rue Francisco Ferrer, l'avenue Danielle Casanova et la rue Georges Jehenne,
    - ✓ **Mise en impasse (double sens de circulation)** pour la desserte riveraine uniquement
      - de la partie comprise entre la rue Estienne d'Orves et le n°36 bis, depuis la rue Estienne d'Orves
      - de la partie comprise entre le bateau du n°16 et la rue Voltaire, depuis la rue Voltaire

      gérée par hommes trafic avec **limitation de vitesse à 30 km/h**
- Rue Georges Jehenne :
  - **Rue barrée** en totalité :
    - ✓ **Mise en impasse (double sens de circulation)** pour la desserte riveraine uniquement depuis la rue Louis Rousseau, gérée par hommes trafic avec **limitation de vitesse à 30 km/h.**

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage :

- Rue Gabriel Péri à compter du **19 septembre 2023** à **8 heures** jusqu'au **22 septembre 2023** à **8 heures :**
  - **Neutralisation de cinquante-trois places de stationnement des deux côtés de la chaussée** soit un linéaire de 265 mètres au niveau du n°36 bis jusqu'à la rue Voltaire,
- Rue Georges Jehenne le **20 septembre 2023** de **8 heures** à **23 heures :**
  - **Neutralisation de neuf places de stationnement côté impair soit un linéaire de 45 mètres.**

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société TS Productions – 3 cité d'Hauteville – 75010 Paris représentée par M. Jérôme Pinot.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société TS Productions – 3 cité d'Hauteville – 75010 Paris.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 SEP. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE
15 SEP. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon